

QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL

PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT TRENTE-CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations à Genève
le mardi 27 novembre 2001 à 15h20

Modérateur: M. B. McKINLEY (Directeur général de l'OIM)

<u>Table des matières:</u>	<u>Page</u>
Table ronde: Les défis migratoires du XXI ^{ème} siècle	1

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

Point 7 de l'ordre du jour

TABLE RONDE:
LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI^{ème} SIECLE

Modérateur: M. B. McKINLEY, Directeur général de l'OIM

1. Le DIRECTEUR GENERAL souhaite la bienvenue aux participants à cette table ronde, présente les experts qui prendront la parole et les invite à faire leur exposé sur les trois thèmes essentiels traités pour l'occasion: démographie, commerce et mondialisation, et intégration des migrants.

2. M. CHAMIE (Directeur de la Division de la population des Nations Unies à New York) fait un exposé consacré aux incidences des projections démographiques sur la politique migratoire internationale. Il explique que, pour un démographe, l'époque actuelle est la plus intéressante de toute l'histoire de l'humanité. En effet, le XX^{ème} siècle a enregistré davantage de records et de changements sans précédent que tous les autres siècles réunis. La population mondiale, qui jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle était bien inférieure à 1 milliard d'individus, a quadruplé au cours du XX^{ème} siècle pour atteindre 6,1 milliards d'êtres humains. Durant des milliers d'années, l'activité humaine s'est exercée pour l'essentiel dans les zones rurales, mais la tendance actuelle révèle un mouvement massif de populations vers les zones urbaines, ce qui revêt un grand intérêt social, économique et politique. En 1960, la population mondiale avait atteint un taux de croissance maximale, à savoir environ 2%, tandis que ce taux n'est plus aujourd'hui que de 1,2%. La période comprise en 1960 et 1999, au cours de laquelle la population est passée de 3 à 6 milliards d'individus, constitue l'étape la plus courte de l'histoire de l'humanité au cours de laquelle un doublement de la population mondiale a été enregistré. Au début du XX^{ème} siècle, l'espérance de vie moyenne était de 30 ans, alors qu'elle est aujourd'hui d'environ 65 ans, et, selon lui, les changements et les progrès réalisés dans ce domaine sont l'accomplissement majeur de l'humanité. Parallèlement, on a noté un déclin sans précédent du taux de fécondité, avec une diminution de la taille des familles qui est passée de 6 membres à moins de 3 membres aujourd'hui. Le XX^{ème} siècle a également été témoin d'une urbanisation accrue et de l'apparition des mégalo-poles: en 1950, la seule mégalo-pole était celle de New York, alors qu'on en dénombre aujourd'hui de très nombreuses autres, ce qui a des répercussions importantes sur le plan des migrations.

3. S'agissant des prédictions démographiques pour le nouveau siècle, il indique que, selon les estimations, la population mondiale compterait 3 milliards d'individus en plus dans les 50 prochaines années, cette progression concernant presque uniquement les seuls pays en développement. Le taux de croissance a diminué et continuera de baisser, principalement en raison d'un moindre taux de fécondité, surtout dans les pays industrialisés. Il faut s'attendre à une mortalité moindre et à une espérance de vie accrue: en fait, une espérance de vie de 100 ans ou de 125 ans ne paraît plus impossible.

4. Une autre transformation importante est le vieillissement de la population, lequel implique une modification du rapport entre les couches jeunes et les couches âgées de la population. Il y a quelques années en arrière, un phénomène historique d'inversion s'est produit, lorsque, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on a dénombré davantage de personnes âgées que

d'enfants. La société est appelée à s'urbaniser davantage et les migrations mondiales à s'intensifier. Il faut prévoir que, d'ici à 2050, le taux de fécondité mondiale dans son ensemble sera très proche du taux de remplacement, avec une croissance énorme dans les pays les moins avancés et une population déclinante dans les pays industrialisés. Des projections indiquent que la population des Etats-Unis, actuellement estimée à 283 millions, approchera les 400 millions, 80% de cette croissance étant dus à la migration internationale, de telle sorte que les Etats-Unis accueilleront davantage de migrants que n'importe quel autre pays dans le monde. La progression démographique est particulièrement sensible dans les pays en développement. En 1950, le rapport de population entre les pays en développement et les pays industrialisés était de deux pour un, alors que ce rapport est à présent de quatre pour un et qu'il sera de sept pour un d'ici à 2050. Aujourd'hui, six pays à eux seuls sont à l'origine de cette croissance, à savoir la Chine, le Pakistan, le Nigeria, le Bangladesh, l'Indonésie et surtout l'Inde. En 1950, l'Europe avait une population équivalente à environ trois fois celle de l'Afrique, alors que les deux continents sont aujourd'hui à égalité. En 2050, cependant, la population africaine sera le triple de la population européenne. D'autres statistiques montrent que la part de l'Europe dans la population mondiale ne cesse de s'amenuiser: l'Inde voit sa population augmenter plus rapidement que celle de la Chine, et la population du Pakistan augmente bien plus vite que celle de la Fédération de Russie.

5. Le vieillissement de la population mondiale, surtout dans les pays industrialisés, où l'on observe une proportion croissante de personnes âgées de plus de 65 ans, exerce un effet majeur sur le rapport inactifs/actifs, c'est-à-dire la proportion respective de la population active et des retraités, qui, à son tour, influence considérablement la migration, dans la mesure où les pays industrialisés seront amenés à recourir de plus en plus massivement à une main-d'œuvre étrangère pour soutenir leur population vieillissante. Le tissu changeant de la société revêt une énorme importance économique, sociale et politique, qui se répercute sur les caisses de retraite, sur les systèmes de soins de santé et sur la société dans son ensemble. Dans les pays industrialisés, les gens se verraient forcés de travailler jusqu'à un âge excessivement avancé s'ils devaient pourvoir aux besoins des retraités. Ces dernières années, pourtant, 40% environ des pays ont manifesté le souhait de réduire l'immigration. Or, sans un apport de l'extérieur, la population des pays industrialisés est condamnée à décliner. Même avec l'immigration, les statistiques montrent qu'il est impossible d'endiguer le processus de vieillissement de la population active.

6. Pour conclure, M. CHAMIE fait observer qu'il n'y a pas d'énormes différences à l'intérieur de tous les pays entre les divers groupes socio-économiques et que, même dans les pays industrialisés, il y a des riches et des pauvres. L'on voit par conséquent que, sous les statistiques, les tendances et les moyennes, se cache une grande diversité. Que faire donc ? Souvent, les réactions des gouvernements aux statistiques démographiques se résument à mettre en doute leur fiabilité, à retarder toute mesure et, dans bien des cas, à ne rien faire. A l'opposé de cette approche, il suggère aux gouvernements d'adopter une approche hardie en faisant face aux défis futurs inhérents aux tendances démographiques et en entreprenant de mobiliser les ressources humaines, financières et autres pour y répondre. Selon lui, il faut des leaders éclairés à ce monde où certains vivent dans le confort et l'abondance, alors que la moitié des habitants de la planète survivent avec moins de deux dollars par jour.

7. Le DIRECTEUR GENERAL remercie M. Chamie de son exposé et invite les participants à formuler des questions et des commentaires.

8. Mme BELLO DE KEMPER (République dominicaine) constate que, si les mouvements migratoires peuvent avoir des effets positifs, comme de favoriser la compréhension interculturelle par les échanges inter-ethniques, ils peuvent aussi avoir de graves inconvénients comme une très forte augmentation de la population dans les pays d'accueil. Sans doute les pays industrialisés parviennent-ils à assimiler de tels accroissements de population et à maintenir des niveaux raisonnables d'éducation et de bien-être au sein de leur population, mais les pays en développement qui accueillent des migrants ne sont pas dans la même situation et se trouvent de ce fait confrontés à la perspective d'une progression inquiétante de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la faim.

9. M. CHAMIE répond que, selon les analyses faites par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il ne semble pas que le monde, considéré dans son ensemble, coure un risque de pénurie alimentaire. Le problème n'est pas tant la quantité de nourriture disponible que l'absence de systèmes sociaux, politiques et économiques permettant de distribuer de la nourriture aux populations dans le besoin. Il est à présent urgent de faire face sans plus attendre aux défis de l'éducation, de la pauvreté et de la faim, pour que, dans les cinquante prochaines années, un nombre bien plus grand de pays en développement aient basculé dans la catégorie des pays industrialisés.

10. M. PARY (Mouvement indien Tupac Amaru, Bolivie), en sa qualité de représentant d'une organisation non gouvernementale et s'exprimant à l'invitation du Directeur général, fait part de son inquiétude pour l'avenir suite à la description des tendances démographiques qui vient d'être faite. Peut-être l'humanité se dirige-t-elle vers le chaos, précisément en raison de la mondialisation, dont l'un des résultats est le transfert éclair de richesses des pays pauvres vers les pays plus riches, ce qui laisse les pays pauvres sans ressources et force leurs populations à émigrer en quête de travail et de meilleures conditions de vie. De tels schémas de développement sont désordonnés, anarchiques et irrationnels, et ne peuvent entraîner qu'une distribution inéquitable des ressources naturelles et en définitive une situation de chaos. Il demande si M. Chamie adhère à cette théorie selon laquelle les ressources de la planète ne connaîtraient qu'une progression minimale tandis que les populations seraient multipliées par trois ou par quatre, une situation qui, selon lui, ne pourrait déboucher que sur la famine.

11. M. CHAMIE répond qu'il ne souscrit pas à cette façon de voir et qu'il ne croit pas que le monde soit condamné au chaos par la mondialisation. Au contraire, les exemples ne manquent pas de situations qui se sont très considérablement améliorées. En 1900, par exemple, l'espérance moyenne de vie était de 30 ans, les femmes mourraient en couches, les gens mourraient avant d'atteindre l'âge de la retraite et les enfants n'atteignaient pas toujours l'âge adulte. En comparaison, la situation sanitaire en 2001 reflète des progrès majeurs. Compte tenu de la situation passée et des tendances actuelles, par conséquent, on peut être raisonnablement optimiste quant à l'avenir.

12. Le deuxième spécialiste, M. MAMDOUH (Directeur de la Division du commerce des services à l'Organisation mondiale du commerce), s'exprimant sur les incidences de la mondialisation et de la libéralisation des échanges sur la politique migratoire internationale,

déclare que, de tout temps, le commerce a été un substitut à la migration. Le commerce international n'est rien d'autre que la production de marchandises dans une économie, suivie du transfert desdites marchandises par-delà les frontières, à destination des rouages économiques d'un autre pays, cette étape étant elle-même suivie du transfert en sens inverse des paiements correspondant auxdites marchandises. S'agissant du commerce des services, cependant, cette définition n'est pas applicable car la fourniture d'un service nécessite souvent la proximité physique du consommateur et du producteur et suppose par conséquent également la simultanéité de la production et de la consommation. Dans le contexte de l'OMC, par conséquent, l'Accord général sur le commerce des services (GATS) a dû adopter une définition plus large du commerce, couvrant la fourniture de tout service par quelque moyen que ce soit, par exemple: la fourniture d'un service par delà les frontières, par le biais des télécommunications ou de l'Internet, la consommation s'effectuant à l'étranger, soit lorsque le consommateur se rend dans le pays du producteur, comme dans le cas du tourisme, la présence commerciale, comme dans le cas de l'implantation de la succursale d'une banque ou d'une compagnie d'assurance; et les mouvements transfrontières de personnes physiques telles que juristes, comptables ou infirmières, pour assurer un service dans un autre pays.

13. Il faut garder présent à l'esprit que le GATS est un cadre légal qui ne s'intéresse aux mouvements temporaires de personnes qu'à titre accessoire dans le contexte de la fourniture de services, mais ne couvre pas le phénomène migratoire au vrai sens du terme. C'est le pays d'accueil qui décide de la durée du séjour des personnes concernées. Si une personne se rend dans un autre pays et commence à exercer une activité en tant que fournisseur de services, en revanche, il peut alors s'agir d'une situation de migration sur le long terme, auquel cas les dispositions légales de l'OMC ou du GATS cesseraient de s'appliquer. Lorsque le GATS a été négocié lors du Round d'Uruguay et dans le cadre du premier volet d'engagements portant sur la libéralisation de la fourniture des services au plan international par le biais de mesures incluant le mouvement des personnes physiques, la question des mouvements transfrontières de personnes en tant que sujet de négociations commerciales dans un cadre juridique a surgi comme un point politique extrêmement délicat, car elle touchait aux politiques migratoires de tous les pays, qu'il s'agisse de pays industrialisés ou de pays en développement. En conséquence, les engagements qui ont été négociés à cette occasion n'ont eu qu'une portée limitée et une efficacité douteuse. Ils se bornaient à des catégories restreintes de personnes telles que cadres, dirigeants ou experts, dans le contexte de transferts entre sociétés, au titre desquels des personnes étaient transférées au sein d'une même société d'un pays à l'autre ou emboîtaient le pas à une présence commerciale sur la marché des exportations. Si la Suisse, par exemple, implantait une nouvelle banque pour fournir des services bancaires au Pakistan, l'engagement de libéralisation du Pakistan ne s'appliquerait qu'aux seules personnes travaillant dans cette succursale. En seraient exclues les personnes physiques exerçant en qualité de fournisseurs indépendants de services, à savoir les fournisseurs de services se déplaçant d'un marché à l'autre pour assurer la prestation d'un service en leur qualité personnelle, tels que les juristes, les comptables, les infirmières, les médecins, les informaticiens ou toute autre personne ne faisant pas partie d'une entité juridique.

14. Dans le cycle de négociations en cours, des progrès considérables ont été accomplis, de nouvelles propositions ont été émises et les négociateurs ont entrepris d'adopter une approche différente de la question, qui suscite à présent un intérêt commun aux yeux tant des pays industrialisés que des pays en développement. Les discussions sur les politiques d'immigration et les procédures administratives sont plus ouvertes et portent sur l'examen et la rationalisation,

par exemple, des procédures d'octroi de visas, des permis de travail ou de l'accès aux structures de sécurité sociale. Il est essentiel de simplifier et d'accélérer ces procédures. Ainsi, sur dix juristes se déplaçant à l'étranger, neuf le font grâce à un visa de touriste pour la bonne raison que le processus d'obtention du visa d'affaire est compliqué et aussi peu pratique que possible. La possibilité de délivrer un visa GATS spécialement conçu pour prendre en compte les engagements de libéralisation pris dans le cadre du GATS devrait être proposée – une initiative reflétant la volonté nouvellement affirmée d'examiner ces questions avec le sérieux qui convient. Durant les négociations en cours, les pays industrialisés et les pays en développement réexaminent leurs procédures et leurs politiques existantes et formulent de nouveaux engagements dans le but de lancer un agenda plus large de négociations et de donner un nouvel essor aux négociations sur les services, y compris celles portant sur la liberté de mouvement des personnes physiques.

15. Le DIRECTEUR GENERAL déclare qu'il se réjouit d'une coopération future accrue entre l'OMC et l'OIM.

16. Le troisième spécialiste, M. KAZANCIGIL (Directeur général adjoint de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines), s'exprimant au nom du Directeur général de l'UNESCO, M. Koichiro Matsuura, félicite l'OIM pour son cinquantième anniversaire et pour le travail accompli depuis sa création en 1951. La migration internationale, l'intégration des migrants et la préservation des cultures sont des aspects de la migration qui revêtent un intérêt à la fois pour l'OIM et pour l'UNESCO.

17. Les flux transfrontières de population conduisent à une diversité accrue au sein des sociétés, qui appelle à des politiques et à des programmes respectant les droits des migrants et soulignant les avantages de la diversité culturelle et ethnique au sein des sociétés, ainsi que le besoin de tolérance, de compréhension mutuelle et de valeurs partagées au sein des populations. De telles considérations ont donné lieu, au fil des ans, à un certain nombre d'instruments juridiques clés qui forment un cadre d'action international – par exemple la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques de 1992, et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles de 1990, ainsi que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965.

18. La nécessité de donner des réponses politiques à la diversité dans les sociétés multiculturelles se fait de plus en plus sentir. Il y a quelque temps, l'UNESCO a élaboré trois définitions du multiculturalisme, la première mettant l'accent sur l'existence de segments culturels ethniquement divers de la population, la deuxième sur des types spécifiques de programmes et d'initiatives politiques conçus pour gérer la diversité et promouvoir la cohésion sociale, et la troisième sur les aspects idéologiques et normatifs, qui ont donné lieu à un débat considérable sur les fondements sociologiques, éthiques et philosophiques de la diversité: dans quelle mesure une société peut-elle accepter la diversité, quel est le juste équilibre, au sein de chaque société, entre l'unité et la diversité, et entre le respect des identités et le droit des immigrants et des populations autochtones? Ces considérations vont au-delà de la sphère culturelle et font intervenir des différences socio-économiques, des inégalités, des notions de

pauvreté et de discrimination, toutes choses qu'il convient de combattre pour prévenir les conflits et la violence.

19. D'autres facteurs à prendre en considération sont la nature changeante des sociétés pluriethniques et multiculturelles sous l'effet de la migration internationale, et les caractéristiques changeantes des migrants en termes d'origine et de genre. De plus en plus, les femmes participent à la migration de la main-d'œuvre et se trouvent fréquemment en position de victimes de la traite ou de discriminations. On constate d'une part un accroissement des flux d'immigrants hautement qualifiés tels que cadres et dirigeants, et d'autre part de travailleurs non qualifiés. La migration illégale qui s'opère sous la coupe d'organisations criminelles internationales sont devenues un problème majeur, laissant les migrants abandonnés sans ressources et sans statut légal dans des pays étrangers.

20. L'accroissement de la migration internationale dans les années 80 et 90 se rapporte essentiellement à quatre ou cinq catégories: les mouvements de réfugiés, les demandeurs d'asile, la migration à titre définitif, la migration contractuelle de main-d'œuvre et la migration illégale, et ces tendances persisteront, non seulement en raison de facteurs démographiques, mais aussi de flux transnationaux d'informations, de marchandises, de capitaux et de personnes accompagnant le phénomène de mondialisation. De nouvelles politiques migratoires et de nouveaux mécanismes de contrôle pourraient réduire ces mouvements, mais ils ne les arrêteront pas complètement. Il faut donc gérer les flux migratoires par des stratégies et des politiques à long terme et arrêtées de commun accord entre les pays de départ et les pays d'accueil, avec le soutien des organisations internationales.

21. L'applicabilité plus large des politiques multiculturelles en réponse aux conséquences de la migration est un problème complexe qui touche à de nombreux secteurs: la politique linguistique, les politiques d'enseignement incluant l'enseignement des langues des pays d'origine dans les écoles, l'existence de médias s'exprimant dans ces langues, le logement, la santé et la sécurité sociale, le statut légal des immigrants, l'égalité sur le plan des chances dans le domaine de l'enseignement, l'accès à l'emploi, la représentation, l'exercice de la citoyenneté et l'autonomie. Les choix politiques correspondants sont très difficiles à faire et comprennent souvent des informations qui doivent permettre aux populations locales de moins souffrir d'insécurité et de modifier leur attitude face à l'immigration étrangère.

22. Les pays qui élaborent des approches participatives dans le but de comprendre et de réguler les changements sociaux découlant de ces mouvements de population sont mieux en mesure de générer des résultats positifs en termes de relations entre les populations locales et les populations immigrées. Dans de nombreux cas, on constate une certaine dissociation entre la nationalité et la citoyenneté, en ce sens que les migrants qui obtiennent les droits de la citoyenneté ne se considère pas nécessairement comme nationaux du pays considéré. Un effort devra être fait pour surmonter cette dissociation et arriver à une meilleure reconnaissance des identités des populations immigrées et à une meilleure acceptation de leurs différences. Les questions de migration internationale et d'intégration doivent également être reliées au développement durable, non seulement en termes d'environnement, mais aussi en termes sociaux et économiques. A l'UNESCO, ces questions sont traitées dans le cadre du programme MOST (Management of Social Transformations). Il importe que les organisations internationales mettent en commun leurs ressources et développent des activités conjointes. L'UNESCO est prête à travailler avec l'OIM pour élaborer une étude de faisabilité sur le moyen de mettre au point des programmes conjoints sur les aspects de la migration internationale intéressant les deux organisations.

23. Le DIRECTEUR GENERAL salue la suggestion selon laquelle l'OIM et l'UNESCO, dont les mandats convergent sur certains aspects relatifs à la migration, devraient travailler de concert sur des activités de programmes conjointes.

24. M. VEER (Pays-Bas), évoquant la dimension multiculturelle de la migration, souligne l'urgence de trouver des moyens de résoudre les problèmes qui se posent dans les sociétés multiculturelles. Dans son pays, l'optimisme a cédé le pas à un pessimisme croissant, notamment face à la situation que connaissent les grandes villes d'Europe. Les développements socio-économiques, les développements culturels et les développements démographiques, y compris la pression qu'exerce la migration internationale, ne procèdent pas vraiment de manière harmonisée. A l'heure actuelle, plus de 30% des personnes vivant à Amsterdam ne sont pas d'origine néerlandaise et des estimations font apparaître que ce chiffre pourrait passer à 50% au cours des vingt prochaines années. Des mesures s'imposent donc d'urgence pour faire face à cette situation multiculturelle.

25. M. KAZANCIGIL reconnaît que les théories originales sur le multiculturalisme cèdent à présent le pas à une certaine incompréhension. Même les gouvernements les mieux intentionnés, comme le Gouvernement néerlandais, s'interrogent sur la façon de procéder. En outre, les pays d'accueil ne sont pas seulement les pays industrialisés les plus riches mais, on trouve parmi eux de nombreux pays en développement, ce qui ne fait que compliquer encore la situation. Il faut donc un débat international sur la question pour établir une stratégie conjointe de migration internationale qui soit acceptable à la fois pour le Nord et pour le Sud.

26. Le quatrième spécialiste, Mme FRITH (Directrice générale de Citoyenneté et Immigration Canada), évoquant les mesures devant permettre de lutter contre le racisme et la xénophobie par le biais d'une politique d'intégration, déclare que l'immigration a toujours joué un rôle central dans l'histoire du Canada. Avant 1960, les politiques d'immigration étaient favorables aux Britanniques et aux autres européens, alors qu'au cours des quatre dernières décennies, deux tiers des immigrants provenaient de pays non traditionnels d'immigration de la région Asie-Pacifique, d'Afrique, d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes. Aujourd'hui, l'immigration est un phénomène largement urbain, avec plus de 85% d'immigrants s'installant dans les villes. Il est prévisible que les migrants constitueront 20% de la population canadienne d'ici à 2016.

27. Comme la mosaïque canadienne comporte aujourd'hui la plupart des races, des religions et des cultures, on peut s'attendre qu'elle se diversifie encore plus avec le temps, de telle sorte que l'intégration devra nécessairement passer par un processus mutuel d'adaptation entre les nouveaux arrivants et les Canadiens. La politique canadienne a été d'accueillir consciemment tous les immigrants et de s'efforcer à assurer leur participation pleine et entière à la vie économique, sociale, politique et culturelle, dans la perspective de l'acquisition de la citoyenneté après une période relativement courte. Quatre-vingt-cinq pour cent des immigrants franchissent ce pas, même si des travaux de recherche font apparaître que l'intégration pleine et entière exige parfois plusieurs générations. Les immigrants sont libres de s'installer où que ce soit au Canada et sont vivement encouragés à respecter les lois du pays. La violence raciale n'est pas tolérée et des cadres existent pour assurer un traitement équitable de la part des fonctionnaires et des employeurs. La xénophobie apparaît lorsque les capacités d'absorption sont dépassées dans certains domaines tels que le logement et l'éducation, ou lorsque le public est mal informé. Des

programmes sont donc mis en œuvre pour accroître la conscientisation culturelle et la reconnaissance des pouvoirs étrangers, et encourager à plus de compréhension et de respect.

28. Les chiffres du marché de la main-d'œuvre sont l'un des repères permettant de mesurer l'intégration économique et l'on s'attend que les taux d'embauche et les conditions de travail des migrants équivaudent à ceux de la population née au Canada. Toutefois, des travaux de recherche ont montré que le sous-emploi et les inégalités de salaire existaient bel et bien, un problème qui devra être surmonté par des programmes d'éducation publique au niveau provincial et communautaire, et notamment par des cours de langue.

29. Les études sur la participation politique des immigrants ont montré que ceux-ci ont une participation légèrement inférieure ou équivalente à celle de la population née au Canada, même si la politique fédérale est toujours bien aux mains des hommes politiques d'origine britannique ou française. Néanmoins, environ 33% des hommes politiques élus au niveau fédéral peuvent se réclamer de leur appartenance à une minorité. Ce sentiment d'appartenance, qui suppose un engagement partagé pour des communautés politiques, se trouvent favorisé par l'octroi de droits égaux de citoyenneté aux nouveaux-venus comme aux personnes nées au Canada. Tous les citoyens doivent savoir qu'il existe une chance réelle d'influencer l'évolution de la société canadienne. Cela sous-entend un engagement pour certaines valeurs essentielles, telles que le respect mutuel, le règne du droit, l'égalité et le règlement pacifique des différends. En retour, le Canada garantit le respect des droits de l'homme fondamentaux tels que l'autonomie individuelle et la liberté d'association et de religion. Le Canada est tributaire de son système éducatif pour inculquer aux nouveaux-venus des valeurs de citoyenneté et il s'efforce de créer une attitude d'accueil en soulignant l'importance de la diversité par le biais de campagnes publiques. Le Canada reste une société soudée, présentant des taux peu élevés de criminalité et de conflits interethniques. L'expérience multiculturelle de ce pays est un succès, mais une vigilance de tout les instants s'impose pour faire échouer les menaces de division et d'instabilité.

30. Le DIRECTEUR GENERAL remercie Mme Frith de sa description détaillée du multiculturalisme au Canada. Il invite ensuite les deux commentateurs à prendre la parole.

31. M. DE BROUWER (Commission européenne) déclare que l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés tous ceux qui s'occupent de migration est la construction ou la reconstruction de politiques d'immigration – une tâche qui s'avère extrêmement complexe. Si l'on veut se doter de politiques efficaces, il est essentiel de mieux comprendre le mécanisme migratoire. L'immigration annuelle dans l'Union européenne concerne aujourd'hui 700.000 personnes. En 1999, l'Union européenne avait reçu 352.000 demandes d'asile et l'on estimait que 500.000 immigrants étaient en situation irrégulière. Même si ces chiffres sont importants, ils ne constituent cependant pas une base précise pour l'édification de politiques migratoires. Par exemple, les statistiques ne montrent pas qu'un certain nombre de migrants qui étaient au départ en situation irrégulière ont par la suite obtenu des documents officiels. Durant la période 1975-2000, dans sept pays de l'Union européenne, 1.800.000 immigrants en situation irrégulière ont vu leur situation régularisée. Sur 352.000 personnes ayant demandé l'asile, 36.000 se sont vu accorder le statut de réfugié au titre de l'article 1.1 de la Convention de Genève, mais ces chiffres ne donnent aucune indication quant au sort qui a été réservé aux autres demandeurs: sont-ils rentrés chez eux, ont-ils bénéficié d'une autre forme de protection ou sont-ils retournés à la clandestinité? Ces chiffres ne distinguent pas davantage entre migrants ayant franchi illégalement des frontières internationales et migrants entrés légitimement dans un pays à l'aide

d'un visa de touriste et ayant ensuite prolongé leur séjour au-delà de la date autorisée. Les chiffres et les statistiques doivent donc être affinés.

32. Un problème supplémentaire vient s'y ajouter, à savoir que, dans le passé, bon nombre de problèmes pouvaient être résolus par le simple dialogue entre les pays d'origine et les pays de destination. Ce n'est plus possible aujourd'hui, car beaucoup d'anciens pays d'émigration sont aujourd'hui des pays de transit ou des pays d'immigration, ce qui rend le dialogue beaucoup plus complexe et les notions relatives à l'immigration plus difficile à changer.

33. Bien que les instruments juridiques internationaux peuvent avoir une influence considérable sur les stratégies migratoires mondiales, elles sont néanmoins contrôlées par les ministres du commerce et non par les ministres de l'intérieur, ni par ceux qui sont chargés des questions de migration. Dans l'Union européenne, une autre forme de protection existe: la protection temporaire accordée aux réfugiés et aux personnes déplacées affluant massivement à la suite de crises géopolitiques majeures. Les mesures concernant les travailleurs migrants et leur intégration dans le marché du travail ont été examinées conjointement par les Etats Membres de l'Union, mais elles ont été arrêtées non pas par les ministres de l'intérieur, mais par les ministres de l'emploi. Par conséquent, les politiques migratoires ne peuvent pas être conçues de manière isolée, mais sont étroitement liées à d'autres politiques: les politiques sociales et sanitaires, la politique étrangère, les politiques en matière de justice et de police, particulièrement en ce qui concerne l'immigration illégale et la traite des êtres humains. L'expérience de l'Union européenne est intéressante en ce sens que les Etats Membres et les Etats voisins se sont accordés sur le fait que les questions de migration ne pouvaient pas se résumer à des questions d'intérêt commun mais qu'elles devaient faire l'objet d'une politique commune.

34. M. ABELLA (Organisation internationale du travail), s'exprimant au nom de l'OIT, transmet ses meilleurs vœux à l'OIM à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Commentant les exposés prononcés par les spécialistes, il se déclare en accord avec les conclusions de M. Chamie à propos des changements spectaculaires au niveau de la structure démographique, et en particulier avec la conclusion selon laquelle la baisse de la fécondité dans certains des pays industrialisés parmi les moins prospères entraînera un besoin de migration substantiel. Il n'a pas connaissance qu'aucun document récent des Nations Unies ait suscité davantage d'intérêt et de discussions que le rapport de la Division de la population des Nations Unies.

35. Cependant, quelques-unes des conclusions contenues dans ce rapport s'appuient sur des hypothèses implicites, telles que le rapport actifs/inactifs, c'est à dire le nombre d'actifs requis pour assurer les vieux jours d'une personne retraitée, un rapport qui pourrait bien varier selon les données de temps et de lieu. Alors que, dans le passé, 30% de la population active des Etats-Unis travaillaient à nourrir la population de ce pays, ce pourcentage n'est plus aujourd'hui que de 5% et comprend les exportations agricoles aussi bien que la consommation interne. Par conséquent, les changements au niveau de la productivité doivent être pris en compte et il est probable que l'on observe un bond considérable au moment où la planète entrera dans la nouvelle ère de l'économie du savoir. Il croit comprendre que bon nombre des points qu'a soulevés M. Chamie l'ont été pour souligner la nécessité d'agir, plutôt que pour amener à une conclusion définitive.

36. S'agissant de la relation entre commerce et migration, il a toujours été considéré que, grâce à la libéralisation et à la circulation accrue de marchandises, les revenus des différents pays tendraient à converger. Cependant, la mondialisation, à ce stade, n'a pas donné les résultats

attendus et il craint que la situation ne se détériore avant qu'elle ne s'améliore. Une étude récente de l'OIT a montré que seuls 13 pays en développement avaient réussi à prendre place sur le marché mondial des produits manufacturés et que leur présence sur ce marché correspondait à 88% du total des exportations de biens manufacturés en provenance de pays en développement. Le reste du monde en développement a vu ses marchés traditionnels décliner au cours des deux dernières décennies, ce qui a conduit à un écart grandissant des revenus, et non à une convergence. Par conséquent, le défi à relever consiste principalement à faire en sorte que le développement atteigne les pays les plus pauvres.

37. Il salue la libéralisation du marché du travail, mise en lumière par M. Mamdouh, qui a relevé que les politiques d'immigration avaient constitué jusqu'à présent un obstacle au commerce et aux services. Il estime cependant que la résistance à la liberté de mouvement des personnes devrait pouvoir être surmontée en l'espace d'une génération, encore que ce processus risque d'être devancé par les progrès réalisés en matière de transfert de technologie et de capitaux en direction du monde en développement, comme cela s'est produit dans bon nombre de pays dynamiques d'Asie et d'Amérique latine.

38. Il fait part de son admiration pour la politique de multiculturalisme pratiquée avec succès par le Canada, comprenant un programme complet englobant l'éducation, le logement, les marchés du travail, la santé et la pratique des langues. L'expérience canadienne pourrait faire figure de modèle pour tous les pays qui consacrent des ressources à l'amélioration du statut des communautés marginalisées et s'efforcent de lutter contre le racisme. Cependant, à ce jour, la majorité des migrants se résignent à n'occuper qu'un statut de deuxième catégorie sur le marché du travail: ils entrent illégalement dans un pays et y sont acceptés précisément pour cette raison. Comme Mme Frith l'a souligné, l'intégration exige souvent au moins une génération. La migration concerne les droits et les intérêts de différents groupes au sein de la société, et, dans ce contexte, l'OIT a été amenée à chercher des solutions aux conflits d'intérêts entre ceux qui ont profité de la migration et ceux qui en ont souffert, et qui devraient de ce fait être dédommages.

39. Pour conclure, il souligne l'importance que l'OIT attache aux approches spécifiques en matière d'établissement de programmes traitant de discrimination et de xénophobie, des thèmes qui ont été débattus lors de la récente conférence de Durban. Il exprime le vœux que son organisation collaborera étroitement avec l'OIM et l'UNESCO dans un avenir proche, afin d'élaborer des modèles d'intégration réussis.

40. Après avoir remercié les commentateurs de leurs déclarations, le DIRECTEUR GENERAL déclare le débat ouvert.

41. M. AL-ATTAR (Yémen) fait observer que, s'il faut considérer que les problèmes liés à une croissance démographique rapide se poseront bientôt avec insistance, il faut d'urgence s'attaquer au problème du développement économique et social, ce qui ne peut se faire que dans un contexte de solidarité internationale.

42. Il a personnellement tiré trois conclusions du débat, à savoir que le développement social doit être continu et durable; que la coordination est essentielle entre pays industrialisés et pays en développement pour le financement de politiques de développement et pour veiller à ce que les ressources soient utilisées dans une optique de bonne gouvernance et de transparence; et enfin,

que cela ne pourra se faire qu'avec l'aide des Nations Unies et d'autres institutions. En conséquence, il salue la proposition émise par diverses organisations de coopérer pour chercher des solutions à cet effet.

43. Mme LAOHAPHAN (Thaïlande) souligne l'expérience de son pays en tant que pays en développement ayant longtemps été une terre d'accueil pour les travailleurs migrants étrangers, en insistant sur les problèmes d'intégration et de xénophobie. Si l'intégration est une question importante, elle n'est sans doute pas la seule option envisageable: certaines sociétés peuvent juger approprié d'intégrer les immigrés, mais d'autres peut-être pas, en considération des contraintes physiques, économiques, sociales ou culturelles que cela suppose. Par ailleurs, il faut trouver un juste équilibre entre le besoin d'intégration et le besoin de préservation des identités culturelles des immigrés, et il faut veiller à ce que les politiques d'intégration ne soient pas utilisées comme instrument d'assimilation forcée. Dans le processus d'intégration, qui doit refléter le contexte social changeant, tant les immigrés que la société d'accueil doivent faire l'effort de s'adapter aux nouvelles réalités sociales. Dans ce contexte, la xénophobie est l'un des obstacles les plus difficiles à surmonter. Les mesures de lutte contre la xénophobie et la discrimination doivent notamment consister à faire en sorte de revoir toute législation qui risquerait d'avoir des effets discriminatoires à l'égard des immigrés; à veiller à ce que les forces de l'ordre traitent les migrants de manière digne et non discriminatoire et que les migrants connaissent leurs droits et sachent où s'adresser pour porter plainte et demander justice; à promouvoir l'éducation concernant les droits humains des migrants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système scolaire à tous les niveaux; à donner au grand public une information correcte sur les questions touchant les migrants et l'émigration, à souligner la contribution positive des migrants pour la société d'accueil et la vulnérabilité des migrants; et à favoriser la compréhension de la diversité culturelle, de façon à créer une culture de tolérance, de respect et de non-discrimination.

44. Les médias doivent être encouragés à adopter un code de conduite approprié, mettant l'accent sur la non-discrimination, la tolérance et le respect des différences culturelles. L'intégration n'est pas la seule réponse, il faut aussi prendre en considération les migrants qui ont l'intention, à terme, de rentrer dans leur pays, et leur réinsertion planifiée dans celui-ci, chose qui dépend dans une large mesure du niveau de développement économique et social du pays en question. La migration irrégulière doit être combattue en s'attaquant à ses causes profondes, à savoir notamment la pauvreté. Là encore, le développement peut aider à prévenir un afflux de migrants irréguliers ou sans papiers et à assurer le retour durable et la réintégration des migrants qui repartent dans leur pays. L'intégration appelle au dialogue et à la coopération entre les pays d'accueil et les communautés d'immigrés d'une part et entre les pays d'accueil et la communauté internationale d'autre part, et aussi avec l'OIM, afin de permettre la coopération technique et la mise en œuvre de ressources suffisantes. Sa délégation salue la proposition faite par le représentant de l'UNESCO de mener une étude de faisabilité sur des projets conjoints de migration.

45. M. GERBER (Suisse) se déclare en accord avec la remarque faite par un orateur selon laquelle il importe d'établir à quel niveau les politiques migratoires sont énoncées et appliquées dans la mesure où différents ministères traitent de différents aspects de la migration et de ses ramifications. On constate un manque évident de coordination entre ces politiques décentralisées. En outre, les mesures prises dans un domaine ont souvent des répercussions dans d'autres domaines, ce qui peut avoir des conséquences négatives. La même chose vaut pour le

cadre international, où l'on ne peut pas toujours dire que l'Assemblée générale des Nations Unies ait une vue globale de toutes les questions. L'OIM pourrait jouer un rôle important en veillant à ce que s'instaure le dialogue nécessaire et en réalisant un corrélation plus efficace entre les politiques migratoires et leurs applications.

46. Mme STRACK (Etats-Unis d'Amérique) indique que, si son gouvernement partage l'approche du Canada en ce qui concerne l'intégration, il poursuit une politique moins active au niveau fédéral, si ce n'est dans le cas des réfugiés, pour lesquels un programme spécial a été conçu. Les immigrés sont traités avec équité face aux lois américaines du travail et y jouissent de tous les droits du travail quant aux salaires, aux conditions de travail et à la liberté d'association, qu'ils soient ou non dans la légalité. La société américaine s'en remet fortement au système d'éducation publique pour inciter les enfants des immigrés à s'insérer dans leur communauté d'accueil et pour leur enseigner les valeurs civiques. Les Etats-Unis partagent avec le Canada l'opinion selon laquelle l'acquisition de la citoyenneté est un élément très important, et en fait un élément clé de l'approche des Etats-Unis face à l'intégration. L'on considère que cela contribue à une perception publique positive des migrants dans la société en général et que cela constitue par conséquent une mesure de lutte contre le racisme et la xénophobie. Le gouvernement ne considère pas que l'intégration soit équivalente à l'assimilation, mais plutôt qu'elle constitue un choix volontaire de la part des migrants à prendre place dans la société civile des Etats-Unis grâce à un partage des valeurs.

47. Mme PRANCHERE-TOMASSINI (Luxembourg) demande quelles sont les intentions de l'OIM en ce qui concerne son statut face au système des Nations Unies.

48. Le DIRECTEUR GENERAL répond qu'il appartient aux Etats Membres de déterminer si l'OIM doit ou non entrer dans le système des Nations Unies. Comme il y a à la fois des avantages et des inconvénients à une telle option, il s'agit d'accorder à la question toute l'attention requise.

49. M. CHAMIE, intervenant pour formuler quelques remarques en guise de conclusion, souligne que les travaux de recherche et les études démographiques ne constituent en aucune manière des recommandations à l'adresse des gouvernements. Les politiques nationales doivent se fonder sur des considérations sociales, économiques, politiques et culturelles. On peut choisir de tenir compte ou non des facteurs démographiques, même s'il faut les considérer comme une donnée importante. Les prévisions faites sur la base de tels facteurs tendent à couvrir des périodes relativement longues, de cinquante années ou davantage, et leur fiabilité est remarquable. Ainsi, les projections faites en 1953 avaient prévu une population mondiale de 6,2 milliards d'individus cinquante années plus tard. Aujourd'hui, la population mondiale est estimée à 6,1 milliards d'individus. De telles prévisions revêtent donc une valeur considérable pour les décideurs. S'agissant des conséquences possibles des tendances migratoires actuelles et prévues, il est trop tôt pour faire des prédictions, car pour être précis, il faudrait disposer d'estimations à plus long terme. Etant donné les progrès et les réalisations de l'humanité, cependant, il reste optimiste.

50. Le DIRECTEUR GENERAL remercie les spécialistes, les commentateurs et les participants pour ce débat qui a été extrêmement constructif, dans la mesure où il a placé les migrations et la gestion des migrations dans un contexte mondial plus large et couvrant une période plus longue.

La séance est levée à 18h05.